

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 1037 accolant une distribution exceptionnelle de tissus aux indiat ne s.

n° 1037

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
27 août 1946

Numéro JO  
n° 8 du 31/08/1946

Date du numéro  
31 août 1946

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances.

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu la loi du 11 mars 1942 sur le régime des prix dans les colonies: Vu l'arrêté local n°451 du 12 juin 1945 réglementant l'importation, l'exportation, la détention, la circulation et le régime des prix, des marchandises, denrées, produits ou objets ainsi que le régime des prix des services et prestations sur tout le territoire de la Côte française des Somalis,

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1°. A l'occasion des fêtes de la fin du Ramadan, une distribution exceptionnelle de tissus aura lieu pour les rationsnaires de la catégorie « C ». Hommes: Coupon n° 6 : 3 (trois) mètres Aboudgedid. Femme Coupon n° 8 : 3 (trois) mètres Mahmoudi. Garçons. Coupon n° 5 : 3 (trois) mètres Aboudgedid Filles. Coupon n° 7 : 3 (trois) mètres Mahmoudi.

#### Art. 2

— Le présent arrêté, qui donnera lieu à des mesures de publicité extraordinaire, sera enregistré, communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la Côte française des Somalis.

**Le Gouverneur,**